

REGLEMENT INTERIEUR PEDT

Le Projet Éducatif Du Territoire (PEDT) vise à initier les enfants, en classe de grande section maternelle et de primaire, à diverses pratiques sportives, artistiques ou manuelles. Un aménagement du temps scolaire permet le déroulement de ces activités le mardi de 13h30 à 15h40.

Objectifs :

- développer l'inventivité, les aptitudes logiques de l'enfant par la pratique de jeux individuels et collectifs,
- développer l'observation et l'esprit scientifique par l'expérimentation,
- développer l'aptitude à l'expression, à la communication et l'esprit critique,
- prendre connaissance de son corps et le maîtriser grâce aux activités sportives,
- développer la sensibilité, la curiosité et la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles,
- apprendre la vie collective,
- compenser les inégalités qui subsistent à l'accès à la culture, aux savoirs et aux loisirs collectifs.

Aussi, **le respect de certaines règles est primordial** afin d'atteindre nos objectifs.

1. **Présence de l'enfant**

L'enfant choisit l'activité qu'il souhaite découvrir et pratiquer. Sa présence régulière lui garantit une progression et un épanouissement dans l'activité.

2. **Équipement de l'enfant**

Veillez à fournir à votre enfant des vêtements et des chaussures adéquats selon l'activité choisie. Sont également recommandés :

- pour les activités sportives et surtout au 3^{ème} trimestre : une casquette et une boisson,
- pour les activités artistiques : un de vos vieux t-shirts ou une vieille chemise afin de protéger les vêtements.
- les téléphones portables ainsi que les montres connectées sont interdits.

3. **Respect des horaires**

Le respect des horaires est très important pour le bon déroulement des activités. Il est demandé aux parents de les respecter avec précision.

Les enfants devront donc impérativement être présents à 13h30 dans la cour de l'école primaire pour le début des activités et être recherchés à 15h40.

En cas de retard ou d'absence, prévenez la Coordinatrice – Caroline Dietrich au 03 89 77 99 33 à La Pépinière.

4. **Lieu**

La cour de l'école primaire est le lieu de départ et de fin d'activité.

5. **Enfants présents après 15 heures 40**

Les enfants présents dans la cour de l'école primaire après 15h40 seront confiés aux responsables de l'accueil périscolaire « La Pépinière ». Vous pourrez donc les récupérer 4 rue Frédéric Hartmann à Munster à la Pépinière même. Pour information, le forfait est facturé 4.78 €.

